



MAIRIE DE NANTERRE
Direction de l'Environnement

DEC. 2023. 122

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture des

Hauts-de-Seine le : 28 SEP. 2023

Et après Publication le : 29 SEP. 2023

Objet : Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la désimperméabilisation des sols dans le cadre de l'extension du Parc des Anciennes Mairies – Tranche 2

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Vu la délibération du Conseil municipal du 10 décembre 2019 approuvant le Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024,

Considérant la volonté de la ville de Nanterre de préserver sa ressource en eau afin de lutter contre le changement climatique,

DECIDE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Agence de l'eau Seine Normandie pour l'attribution de subventions au titre de la désimperméabilisation des sols dans le cadre de l'extension du Parc des Anciennes Mairies – Tranche 2

Article 2 : Autorise Monsieur le Receveur municipal à encaisser lesdites subventions.

Nanterre, le 28 SEP. 2023

Le Maire de Nanterre

Patrick JARRY

